RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01310
Numéro SIREN : 440 245 298
Nom ou dénomination : ABO-ERG Equipement

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013360

13360

ABO ERG EQUIPEMENT

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

CAPITAL : 110 000 €UROS

SIEGE SOCIAL

ZI DES PLAYES JEAN MONNET SUD, QUARTIER LA FARLEDE

243 AVENUE DE BRUXELLES, 83500 LA SEYNE SUR MER

440 245 298 RCS TOULON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Du procès-verbal de la décision unilatérale de l'actionnaire unique du 30 juin 2022 de la société visée en rubrique, il résulte notamment ce qui suit :

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social et que les comptes dudit exercice se soldent par un bénéfice de 384 839 €uros, décide sur la proposition du Président, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Distribution d'un dividende de 70 000 €uros,
- Le solde, soit la somme de 314 839 €uros en Report à nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 70 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2022.

POUR EXTRAIT
LE PRESIDENT
S. GORI

N° 2050-SD 2022

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG-Equipement — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 243, Avenue de Bruxelles 83500 La Seyne sur mer — Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* 44024529800011 — Néant *

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 171	AG 7 171	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	16 769	AK 16 769	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	26 000	AO 5 975	20 025
	Constructions	AP	173 021	AQ 46 905	126 117
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 553 533	AS 2 074 060	1 479 473
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 995 488	AU 3 235 833	1 759 655
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	192 172	CV	192 172
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	8 964 155	BK 5 386 713	3 577 442
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	367 521	BY	367 521
	Autres créances (3)	BZ	131 604	CA	131 604
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	506 498	CE	506 498
	Disponibilités	CF	462 323	CG	462 323
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	8 830	CI	8 830
	TOTAL (III)	CJ	1 476 775	CK	1 476 775
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 440 930	1A 5 386 713	5 054 217

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG-Equipement — Néant : *

			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 110 000)	DA	110 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	2 356 203	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	384 839	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	259 046	
	TOTAL (I)	DL	3 121 089	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 495 784	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	345 726	
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 601	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 933 128	
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 054 217	

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	847 393
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2022

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG-Equipement — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	2 490 430	FH	FI	2 490 430
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 490 430	FK	FL	2 490 430
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 935
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 493 367
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	884 122
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	62 044
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	989 336
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 935 505
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	557 863
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7 034
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	7 034
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(7 034)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	550 829

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2022

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG-Equipement — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	311
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	521 285
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	521 596
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	501 986
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	51 809
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	553 795
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(32 199)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	133 791
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	3 014 963
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 630 124
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	384 839

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières				HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *				HP	417 541
	- Crédit - bail immobilier				HQ	246 032
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
(9)	Dont transferts de charges				A1	2 935
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin			A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC DES IMMOBILISATIONS SORTIES	501 986	
PRIX DE CESSION DES IMMOBILISATIONS SORTIES		521 285
REGULARISATION SUR DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		311

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



ABO-ERG EQUIPEMENT

Annexe

Exercice
du 01/01/2021 au 31/12/2021

Montants en K€

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

➔ Néant

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

➔ Néant

2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest. directs	Crédit-bail.
Constructions		
Terrains		
Installations techniques et outillage industriel	781,7	743,0
Agencements	7,5	
Matériel de transport	796,5	158,3
Matériel de bureau, informatique et mobilier	82,8	
Immobilisations corporelles en cours		

Les principales diminutions concernent :

Matériels industriels pour 555,0 K€ par cession, mise hors service ou vol.
Matériels de transport pour 118,1 K€ par cession, mise hors service ou vol.
Matériels de bureau et informatique pour 5,7 K€ par mise au rebut ou vol.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.1.3 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.4 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.

Le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice se monte à 989,4 K€.

2.1.5 Crédit-baux en cours au 31/12 – Montants en K€

	Immobilier	Matériel roulant	Installations, Matériels, outillages
Valeur d'origine	2 750,0	431,4	1.793,8
Amortissements :			
Cumul exercices antérieurs	143,1	110,5	705,7
Dotation de l'exercice	82,5	74,2	306,9
Valeur nette	2 524,4	246,7	781,2

2.1.6 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		192,2
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	361,7	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers		

2.1.7 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.8 Evaluation des stocks

➔ Néant

2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.10 Produits à recevoir

Rubrique	Montant en K€
Créances fiscales et sociales	
Créances clients et comptes rattachés	
Etat	
Autres	15,0
TOTAL	15,0

2.1.11 Liste des filiales et participations (en K€).

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
SCI Nicerg	237,0	100%	192,2	33,4	17,0	0

2.1.12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **11 000 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en K€
Position début de l'exercice	11 000	10	110
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position fin de l'exercice	11 000	10	110

2.2.2 Charges à payer

Rubrique	Montant en K€
Dettes fournisseurs	43,4
Dettes fiscales et sociales	4,0
Autres dettes	
TOTAL	47,4

2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

➔ Néant

2.2.4 Crédit-bail – montants en K€

	Immobilier	Matériel roulant	Installations matériel outillage	Total
Redevances restant à payer				
à 1 an au plus	245,7	86,5	285,9	618,1
à plus d'1 an et 5 ans au plus	982,7	175,9	565,1	1 723,7
À plus de 5 ans	1 064,6			1 064,6
Total	**2 293,0**	**262,4**	**851,0**	**3 406,4**
Valeurs résiduelles				
à un an au plus			7,4	7,4
à plus d'un an et 5 ans au plus		4,3	10,6	14,9
À plus de 5 ans				
Total		**4,3**	**18,0**	**22,3**
Totaux	**2 293,0**	**266,7**	**869,0**	**3 428,7**

2.2.5 Autres dettes - Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts	1.495,8	410,0	1.085,8	

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€

Prestations de services	**2.490,4**
Total	2.490,4

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

➔ Néant

3.3 Résultat exceptionnel

Ce résultat s'élève à -32,2 K€ dont un produit net de cessions d'immobilisations de 19,3 K€, et une charge de dotations aux amortissements dérogatoires de 51,8 K€.

3.4 Transferts de charges

Les transferts de charges sont constitués de refacturations de frais.

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		518,6	-32,2
Impôt	- au taux de droit commun	133,8	-8,5
	- sur PVLT		
Résultat après impôt		384,8	-23,7

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.4.	- Crédit-bail

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

(5) **IMMOBILISATIONS** N° 2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise [illegible] Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
					[illegible]		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		DB		DG	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	[illegible]	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	[illegible]	KH		KI	
	Constructions – Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	[illegible]	KK		KL	
	Constructions – Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions – Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	[illegible]	KT		KU	[illegible]
	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV	[illegible]	KW		KX	[illegible]
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport*		KY	[illegible]	KZ		LA	[illegible]
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	[illegible]	LC		LD	[illegible]
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers*		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	[illegible]	LO		LP	[illegible]
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	[illegible]	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	[illegible]	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	[illegible]	OH		OJ	[illegible]

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		[illegible]	
			[illegible]		[illegible]				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	[illegible]	TX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	[illegible]	LZ	
	Constructions – Sur sol propre		IQ		MA		MB	[illegible]	MC	
	Constructions – Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions – Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	[illegible]	MK	[illegible]	ML	
	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	[illegible]	MO	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV		MP	[illegible]	MQ	[illegible]	MR	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	[illegible]	MT	[illegible]	MU	
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	[illegible]	NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	[illegible]	NH	[illegible]	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations		IO		OX		OY	[illegible]	OZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	[illegible]	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	[illegible]	OL	[illegible]	OM	

7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

⑥ AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABO ENG Equipement — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	23 940	PI		PO		PH	23 940
TOTAL I		RK	23 940	RM		RN		RO	23 940
Terrains		PI	5 108	PJ	867	PK		PL	5 975
Constructions	Sur sol propre	PM	40 487	PS	6 418	PO		PQ	46 905
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 697 519	QA	432 949	QB	56 408	QC	2 074 060
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements aménagements divers	QD	330 878	QE	31 758	QF		QG	362 636
	Matériel de transport	QH	1 975 314	QI	437 938	QJ	115 018	QK	2 298 235
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	501 297	QM	79 407	QN	5 741	QO	574 963
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 550 603	QV	989 336	QW	177 166	QX	5 362 773
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	4 574 544	QP	989 336	QQ	177 166	QR	5 386 713

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	MN		NI		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		QI	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		QM		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions : Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions : Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions : Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles : Inst. générales, agencements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles : Mat. bureau et matériel informatique	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles : Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW		Total général (NR + NT + NU)		NY		Total général (NS + NV)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			ZN		ZO	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

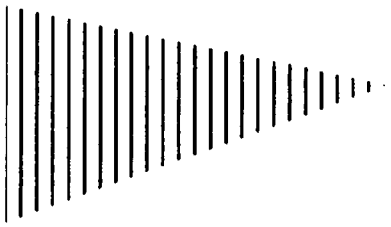

ABO-ERG Equipement

(Anciennement ERG Equipement)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EY

ABO-ERG Equipement
(Anciennement ERG Equipement)
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Actionnaire Unique de la société ABO-ERG Equipement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABO-ERG Equipement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

EY

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs ne concordent pas avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

EY

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

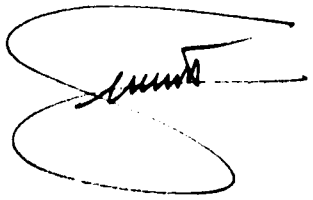

Xavier Senent